



Compte-rendu du CTT de la DT COAL du 29 septembre 2015

Représentants des personnels présents : J Mabile, M Faivre, J-P Lavergne, A-S Fonteneau, J-B Fiat, C-L Vatan, P Gautier, A Viacroze, D Contant, C Poyer, M Chevalier, P Wendling
Représentants de l'administration : Y Ducos, M Buzat, J-P Debout, P Durand.

Après nomination du secrétaire adjoint, J Mabile, un point rapide est fait sur le classement des MF hors NAS, qui donne lieu à paiement d'un loyer selon leur classement, en COPA (150 à 170 €) ou AOP (400 à 470 €) ; cela concerne 22 personnes dans la DT ; 2 ont quitté la MF cet été, 11 demandes de recours partiel ou total sont en cours.

Le SNPA FO rappelle que l'IMCA est versée à tous les techniques B, même en poste sur des sites, mais pas aux administratifs !

COP 2016-2020:

Une déclaration de l'intersyndicale de la DT COAL est lue (voir PJ).

Le DT indique qu'il ne fera pas de réponse, le COP devant être présenté le 8 octobre et voté le 29 octobre par le CA. Il n'apporte donc que quelque 4 ou 5 remarques positives selon lui ... qui nous semblent peu convaincantes au regard de ce qui nous est annoncé par ailleurs.

Le SNUPFEN et Génération Forêts quittent la salle. Seuls les SNPA et SNTF FO, EFA-CGC et la CGT siègeront donc. (4 votants)

Le PV du CTT du 25 juin dernier est adopté après quelques modifications mineures

Modifications à l'organigramme :

Le DT informe que 2 Lauréats du concours de SA arrivent au 01/10/2015 :

- à Boigny, à la mission commerciale Bois et Services
- à Lempdes, au pôle budget, contrôle de gestion

Le poste d'assistante travaux (55%)/assistante agence (45%) en résidence à Quimper est proposé avec un reclassement de C en B, avec quelques missions nouvelles, au départ à la retraite de l'actuelle titulaire. Vu la volonté de réduire les sites émise par le DG, il est demandé que le poste soit conforté à Quimper ; cette affectation suppose par ailleurs des déplacements hebdomadaires pour le soutien à l'atelier bois de Quimperlé. Vote : 4 pour.

Il est proposé qu'un poste de chef de projet du service étude de l'agence des Pays de la Loire situé à Rennes, soit mis en appel avec résidence à Poitiers, suite au départ en disponibilité de la titulaire du poste. S'il est indéniable que le site de Poitiers a besoin d'être renforcé en « arbre conseil/accueil du public », il est aussi fait le constat que l'on déshabille le site de Rennes qui perd une compétence naturaliste... et dont le besoin en « accueil du public » n'est pas réellement pesé. Vote : 1 pour et 3 abstentions.

.../...

.../...

Cession de 3 Maisons forestières :

Les RP argumentent que vendre les MF peut être une entrave aux mutations.
Il y a besoin de plus de transparence sur l'occupation des MF.

MF de Soudrain (18) : Vote : 4 contre

MF de la Billette (28) : Vote : 3 contre et 1 abstention

MF de Roche Thuillière (63) : Vote : 4 contre

Procédures territoriales : ventes de coupes de bois et de produits de coupes :

Le DT présente les modifications (portant sur 6 articles) faites depuis le dernier document. Vote : 4 pour.

Plan d'actions et progrès technique de la DT COAL pour 2015-2016 :

Stratégie études et travaux : le SDO a induit des changements majeurs avec un renforcement du rôle des agences territoriales. Les grands principes sont rappelés ; les agences pouvant être très différentes, elles défendent donc leur stratégie propre.

Les commissions syndicales :

Elles sont mises en place pour faciliter le dialogue social au sein des agences (et DT) discuter de l'activité et de la vie de l'agence et des services qu'elle concerne ; elles se sont déroulées pour une majorité d'entre elles, seules 2 ou 3 doivent se réunir très prochainement.

Divers :

Le SNPA-FO demande qu'un éclaircissement soit apporté en ce qui concerne les primes, dont les bases de calcul semblent tellement complexes que l'on aboutit à une distribution des primes très individualisées. Une brève sera faite pour apporter les grandes lignes.

Classement des postes de C en B : tous les organigrammes fonctionnels des agences doivent être mis en ligne fin octobre.

Les fiches de postes concernant le reclassement des postes de C en B pour les administratifs seront examinées bientôt à la DG. Il est rappelé que le passage ne sera pas automatique ; il se fera par liste d'aptitude et examen professionnel, sur 3 ans...

Représentante SNPA-FO en CTT
Michelle FAIVRE – 02.40.71.25.13